



Recommandation 314 (1962)¹

Possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la CEE

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Prenant note de la demande d'association à la Communauté Economique Européenne présentée par l'Espagne,
3. Recommande au Comité des Ministres d'inviter instamment les gouvernements membres de la Communauté Economique Européenne à examiner la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la Communauté Economique Européenne, tenant compte des modifications constitutionnelles qui seront nécessaires avant qu'une forme quelconque d'association politique puisse être envisagée.

1. Discussion par l'Assemblée les 15, 16 et 17 mai 1962 (2e, 3e, 4e, 5e et 6e séances) (voir [Doc. 1420](#) rapport de la commission politique, et [Doc. 1436](#) et [Doc. 1444](#), projets de recommandation révisés). Texte adopté par l'Assemblée le 17 mai 1962 (6e séance).

